


Les missions des Parcs naturels régionaux

Les missions des Parcs naturels régionaux

(décret du 1er septembre 1994)

	<p>La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager.</p>
<p>Il s'attache à gérer de façon harmonieuse ses espaces ruraux, à maintenir la diversité biologique de ses milieux, à préserver et valoriser ses ressources naturelles, ses paysages, ses sites remarquables et fragiles*, à mettre en valeur et dynamiser son patrimoine culturel.</p>	

L'aménagement du territoire	
Partie intégrante des politiques nationale et régionale d'aménagement du territoire, il contribue à définir et orienter les projets d'aménagement menés sur son territoire, dans le respect de l'environnement.	

	Le développement économique et social
Il anime et coordonne les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire , il soutient les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines.	

L'accueil, l'éducation et l'information	
Il favorise le contact avec la nature, sensibilise ses habitants aux problèmes de l'environnement, incite ses visiteurs à la découverte de son territoire à travers des activités éducatives, culturelles et touristiques.	

	L'expérimentation
--	-------------------

<p>Il contribue à des programmes de recherche et a pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions qui peuvent être reprises sur tout autre territoire, au niveau national mais aussi international.</p>	
--	--

<p>* Parce que menacés soit par la dévitalisation rurale, soit par une trop forte pression urbaine ou une sur-fréquentation touristique.</p>	
--	--